

Le Pin d'Alepe



Bulletin de liaison de
l'Association Lozérienne
pour l'Etude et la Protection de l'Environnement

AG
DE L'ALEPE

EON VA-T-IL
DÉTRUIRE
LA FORÊT ?

TÉMOIGNAGES :
DES VAUTOURS
DEVENUS
PRÉDATEURS ?

DOSSIER
"NUISIBLES"

SUIVI DE LA
REPRODUCTION
DU MILAN ROYAL
EN LOZÈRE

CRÉER
ET ENTRETENIR
UN ARBRE
TÉTARD



Renard roux
André Brocard

MARS 2015
NUMERO 82

EDITO :

Nous profitons de ce nouveau numéro pour mettre en avant quelques énergies, parmi d'autres, qui permettent à notre association de toujours garder son cap et de faire entendre sa voix.

C'est ainsi qu'une petite équipe de bénévoles a pu réaliser le suivi du Milan royal, ou que d'autres ont œuvré pour une réflexion approfondie sur le classement des espèces nuisibles, et ce afin de présenter un dossier argumenté à la CDCFS (Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage).

Ces actions bénévoles, indispensables, sont complémentaires avec le travail de notre belle équipe de salariés.

Nous profitons du printemps et des beaux jours à venir pour vous solliciter une nouvelle fois.

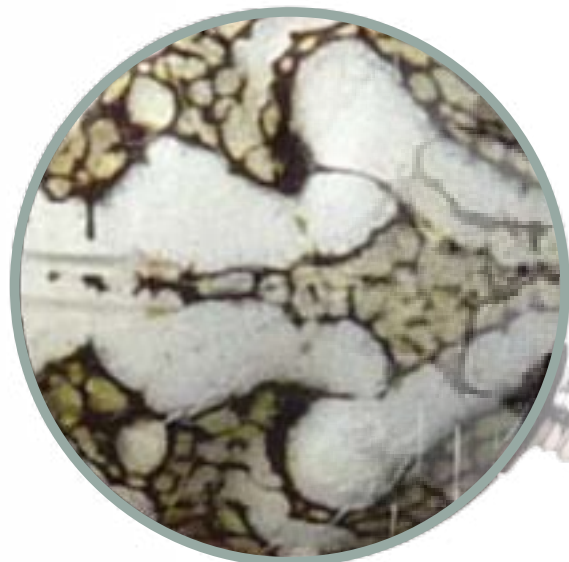
Avoir une sensibilité naturaliste, c'est vivre la nature, quelle que soit la connaissance que l'on en a. Alors faites nous partager vos expériences, les plus petites comme les plus grandes.

Chacun a sa place à l'ALEPE, dans la vie de l'association comme dans le Pin !

N'hésitez pas, couchez sur le papier vos émotions, dessinez vos sensations, quelques lignes, un croquis.

Nous avons trop peu d'auteurs à ce jour... mais d'autres se cachent sûrement ! Le Pin est là pour communiquer notre passion.

Un grand merci à ceux qui contribuent déjà au Pin, et à ceux qui ne tarderont pas à les rejoindre !



Vous êtes naturaliste, mais avez-vous un œil de lynx ?

C'est ce que nous vous proposons de découvrir dans ce petit quizz photo. Une curiosité naturelle est ici présentée en gros plan, à vous de découvrir son identité.

Envoyez-nous vos propositions par mail : nature de l'élément présenté ou espèce, avec une petite argumentation et pourquoi pas une anecdote ou un commentaire associé.

A vos claviers !

(emmanuelle.barthez@laposte.net ou malocristol@aol.com)

MARS 2015

SOMMAIRE

AG de l'ALEPE.....	3
EON va-t-il détruire la forêt ?.....	4
Des vautours devenus prédateurs.....	5
Dossier : "Nuisibles".....	7
Surveillance Milan royal.....	9
Arbre têtard.....	11

La liste ALEPE, qu'est-ce que c'est ?

Depuis 6 ans maintenant, les internautes alépiens ont leur liste de discussion sur le net. Qu'y font-ils ? Ils communiquent, échangent des informations, des observations, des photos, des tuyaux, des services, débattent parfois... C'est un bon moyen de se tenir informé rapidement de l'actualité naturaliste et écologiste de l'ALEPE voire bien plus. 139 personnes y sont inscrites à ce jour... ça monte.

Comment faire ? Rien de plus simple: il suffit d'envoyer un courriel à l'adresse ci-dessous et c'est tout :
alepe48-subscribe@yahoogroupes.fr

Alors à bientôt sur le forum alépien !

Coordination : Emmanuelle Barthez - Marie-Laure Cristol

Mise en page : Marie Laure Cristol

Comité de relecture :

Jacky Brard - Rémi Destre

François Legendre - Xavier Pédel - Jean-Luc Bigorne

Paraît 4 fois par an - Tirage : 180 exemplaires
Imprimerie des 4

ALEPE

Montée de Julhers 48000 BALSIEGES

Tél : 0466470997 - Email : alepe@wanadoo.fr

<http://lozere.alepe.over-blog.com/>

Association loi 1901 à but non lucratif,
déclarée le 20 novembre 1978 à la Sous Préfecture de Florac.

Agréée au titre de la protection de la nature
et de l'environnement dans le cadre départemental
(arrêté n°95-0665).

Agréée au titre de la Jeunesse et de l'Education Populaire
sous le numéro 48-07-041.

Assemblée générale de l'ALEPE

samedi 21 mars 2015 à la salle polyvalente de Balsièges



**Vous êtes cordialement invités à participer à
l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de L'ALEPE
qui se tiendra le samedi 21 mars 2015 à BALSIEGES
(salle polyvalente à côté de la mairie).**

à partir de 9h00 accueil autour d'un café

9h30 assemblée générale ordinaire :

- présentation du rapport moral par le président Rémi Destre,
- rapport d'activité de l'année 2014,
- rapport financier,
- point sur l'action juridique de l'ALEPE,
- perspectives de l'année 2015, grandes orientations, projets,
- élection du conseil d'administration.

12h30 pique-nique convivial et chaleureux, avec les victuailles et spécialités que chacun apportera, en poursuivant les discussions.

14h00 pendant le café, Muriel Duguet, nouvelle animatrice naturaliste de l'ALEPE, nous présentera la malle pédagogique « Animalle Loup ».

14h30 selon la météo, balade naturaliste le long du Bramont.

16h00 Jean Belhache nous présentera son projet de livre photos/poésies?

Fin vers 17 h 30.

et pour infos... samedi 28 mars :
**Assemblée générale du Conservatoire d'espaces naturels de Lozère (CEN Lozère)
et sortie de découverte dans les Gorges du Tarn**

Connaître, protéger et gérer, informer et sensibiliser constituent les missions communes des Conservatoires d'espaces naturels. En Lozère, ce sont plus de 2100 hectares de milieux naturels remarquables qui sont étudiés et gérés en partenariat grâce à l'engagement de gestionnaires locaux (agriculteurs, propriétaires privés, collectivités...). Précurseur d'actions pilotes en matière de gestion écologique des milieux naturels, le Conservatoire de Lozère anime également le service d'aide à la gestion des zones humides SAGNE 48.

L'association invite toute personne intéressée à participer à son assemblée générale le samedi 28 mars 2015 à Quézac, pour mieux connaître les activités du Conservatoire et partager discussions et projets en toute convivialité.

Au programme de la journée : rendez-vous à 10h à la salle des fêtes de Quézac pour l'assemblée générale du Conservatoire. L'AG sera suivie du verre de l'amitié et d'un pique-nique convivial avec partage des spécialités culinaires de chacun. En début d'après-midi, une balade découverte dans les Gorges du Tarn sera proposée à l'occasion de l'opération nationale "Fréquence Grenouille".

Pour tous renseignements :

Conservatoire d'espaces naturels de Lozère - 5 bis impasse Félix Remise - 48000 MENDE
04 66 49 28 78 - conservatoire@cen-lozere.org - <http://www.cen-lozere.org/>



Samedi 28 mars 2015
Assemblée générale du Conservatoire d'espaces naturels de Lozère
une journée pour la biodiversité

10 h | Assemblée générale du Conservatoire à Quézac (salle des fêtes)
L'AG sera suivie du verre de l'amitié et d'un repas partagé (à la carte)
Après-midi : sortie de découverte dans les Gorges du Tarn, à l'occasion de l'opération nationale "Fréquence Grenouille".



Note sur le bois énergie et la gestion des forêts en Lozère.

Où : Eon va-t-il détruire la forêt ?



Taux de boisement en Lozère : ~ 45 %

Forêts publiques : ~ 20 %

Forêts privées : ~ 80 %

Forêts gérées = forêts publiques + une petite proportion de la forêt privée = forêts dans lesquelles la récolte est réputée **raisonnée et durable**.

Dans les autres, il se fait tout et rien mais très rarement de la gestion durable.

Accroissement naturel des forêts en Lozère : de l'ordre de 1 340 000 m³ / an, ce qui signifie que chaque année, du fait du grossissement des arbres, ce volume s'ajoute au volume sur pied, si l'on reste sur la même surface boisée.

Une partie de cet accroissement est exploitée : environ 470 000 m³ / an pour les différentes filières (bois de sciage, bois papeterie, bois de chauffage). Cette exploitation est issue de forêts gérées ou non.

Dans la perspective de l'ouverture d'une grosse unité de production (électricité et réseau de chaleur) à base de bois déchiqueté, et devant le scepticisme de la profession, une étude de disponibilité de la ressource a été menée sous l'égide de la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) de la Lozère en janvier 2008.

Il ressort de cette étude (très prudente) que le « gisement » mobilisable pour le bois énergie est de l'ordre de : 197 000 m³ / an, arbres pris en forêt + 35 000 m³ / an, de houppiers (branches).

Ce chiffre tient compte du fait que de nombreuses forêts ne sont pas exploitables pour diverses raisons.

L'usine de cogénération de Mende (Engelvin) va consommer environ 110 000 m³ de bois / an, pris en forêt.

Il est donc légitime de s'inquiéter de l'état de la ressource en regard de l'augmentation des prélèvements supplémentaires pour le bois énergie.

1) Cette augmentation a été bien étudiée pour l'implantation d'une usine importante, mais le sera-t-elle pour une somme de projets plus petits (à l'échelle communale ou individuelle) ?

Qui va suivre l'évolution de la forêt à l'échelle d'un département, d'un massif ? L'Inventaire forestier national (IFN), qui faisait ce travail, a vu ses budgets fondre et ne fait plus le travail fin qui permettait de suivre de très près l'évolution de la forêt (1 inventaire complet / 10 ans). Cela pourra toujours être fait, mais aux frais du département.

2) Les chiffres cités plus hauts sont valables pour une surface forestière stable. Une surface non boisée ne produit pas de bois.

Jusqu'à une époque récente la surface boisée en Lozère augmentait du fait du boisement spontané de vastes surfaces de landes (diminution du pâturage extensif). Ce n'est sans doute plus le cas, mais on n'a plus de chiffres fiables (IFN).

Pour conserver la surface boisée, il faut que la forêt coupée soit replantée PAR LE PROPRIÉTAIRE, ou qu'elle se régénère naturellement, donc qu'elle soit gérée. Or la proportion de forêt gérée est faible.

Pour l'instant les propriétaires ont le droit de défricher (= couper la forêt sans souci de renouvellement) selon une réglementation contrôlée par la Direction Départementale des Territoires.

La gestion des forêts de moins de 25 hectares n'est nullement encadrée, si ce n'est par la réglementation sur le défrichage, difficilement applicable car, comme dans tous les domaines, ces fonctionnaires sont touchés par la RGPP (...) et pourront difficilement assumer cette tâche.

Une partie de la forêt lozérienne peut donc être coupée sans renouvellement ou mal gérée avec des productions faibles. La ressource en bois peut donc diminuer (diminution de surface et diminution de rendement) si personne ne s'en préoccupe, ce qui est à peu près le cas actuellement.

La forêt ne produit des matériaux et une source d'énergie renouvelables qu'à la condition d'une gestion globale et particulière (implication de chaque propriétaire).

Cela est parfaitement possible, les techniques forestières existent, les organismes forestiers pour les forêts privées ou publiques existent, mais on est en train de les réduire ou de diminuer leurs moyens et leurs missions.

Il faut une **volonté politique** de se donner les moyens de gérer la ressource de façon durable.

La profession est à peu près d'accord sur le constat et sur les objectifs mais, sur les moyens, ce sera beaucoup plus difficile à mettre en place.

Dans un premier temps il faut rappeler l'**exigence de la gestion durable de la ressource** sur l'ensemble de la forêt, comme sur toute ressource que l'on se met à exploiter, et exiger le débat sur la mise en place des moyens nécessaires. On peut, dans un deuxième temps, travailler sur des propositions concrètes : outil de contrôle de l'état de la ressource, mesures réglementaires, mesures d'incitation, mesures techniques. C'est déjà un gros travail dans le sens où on est obligé de toucher au sacro-saint droit de propriété, avec tout ce que cela va impliquer de résistances.

Depuis la rédaction de cette note, en 2009, la situation a évolué.

Engelvin a doublé son usine de Mende, pour produire cette fois des granulés bois pour le chauffage. Râper du bois forestier pour fabriquer de la sciure et la compresser en bou-



lettes, pour chauffer des logements non isolés, voilà ce que réalise notre société ! D'autres petits projets de chaufferie bois collectives ont émergé, pour des puissances modestes, mais à la fin il faut tout additionner.

Et le grand méchant Eon, multinationale de l'énergie, avec son mégaprojet à Gardanne (13), prévoit de créer de l'électricité à partir de bois, avec 60 % de pertes, bois issu entre autres de nos forêts.

Combien ? Personne n'est actuellement en mesure de le dire, les chiffres circulant sont complètement fantaisistes et n'ont servi qu'à obtenir les méga subventions pour modifier leur vieille usine à charbon (en arguant du fait que le massif cévenol était largement sous-exploité et qu'il offrait une ressource à prendre, comme s'il suffisait de se baisser!). En fait ils achèteront le bois qui sera sur le marché, à des tarifs suffisamment bas pour ne pas mettre leurs actionnaires dans le besoin.

Les propriétaires continueront donc comme avant : je te donne mon bois si tu me donnes assez de thunes, et pour le reboisement ? Ben les générations futures s'en chargeront !

Témoignages....

Des vautours devenus prédateurs ?

Diplômé de pharmacie, interne des Hôpitaux de Paris, Michel TERRASSE devient membre du Groupe des Jeunes Ornithologues en 1956 puis de la Ligue Française pour la Protection des Oiseaux (LPO) et de la société Nationale de Protection de la Nature (SNPN). Il est membre fondateur du Fonds d'Intervention pour les Rapaces (FIR) en 1972, en 1987, vice-président du F.I.R. et vice-président de la LPO. Il a réalisé, avec son frère Jean-François, plus de vingt films dont "Entre terre et mer", "La nonnette du Groenland", "Le retour du Bouldras", "Condors" et "Gypaète, le retour".

Michel TERRASSE assure à travers Bird Life et sa délégation française la LPO, la responsabilité de la protection des oiseaux au plan international.

Il est intervenu à plusieurs reprises ces dernières années dans les media pour rétablir certaines vérités sur les Vautours fauves dont il est, avec son frère Jean-François, un ardent défenseur. Les frères TERRASSE, membres du FIR et de la LPO, ont été particulièrement actifs pour mener, conjointement avec le Parc national des Cévennes, le projet de réintroduction des rapaces nécrophages dans les gorges de la Jonte en Lozère dès les années 1980.

Rémi Destre

Bref historique de la situation des Vautours fauves en France

Les Vautours fauves occupaient originellement tous les massifs montagneux du sud de la France (Corse exceptée). Suite à divers changements dans la pratique de l'élevage et à diverses menaces (nourriture moins accessible, présence de poison pour éliminer les carnivores, chasse et destruction directe...), ces oiseaux nécrophages ont peu à peu disparu de leurs anciens territoires et seule subsistait en 1960 une petite population dans les Pyrénées occidentales estimée alors à une trentaine de couples reproducteurs. À cette époque, les vautours bénéficiaient dans leurs territoires d'une image très positive, étant considérés depuis toujours par les bergers comme des équarisseurs naturels dont ils appréciaient les services de nettoyeurs gratuits des pâturages.

Les vautours avaient souffert jusqu'à la première moitié du vingtième siècle de destructions systématiques (ils étaient tirés sur les sites de nourrissage par des chasseurs de trophée). Cela fut la cause d'une crainte absolue des vautours envers les hommes et leur distance de fuite était très grande jusqu'aux années 80. Il était exceptionnel d'assister (sauf de très loin) à une curée de vautours et les bergers eux-mêmes qui les respectaient, n'avaient jamais observé de près ce comportement spectaculaire : un groupe de vautours se nourrissant du cadavre déposé à leur intention.

Résultats d'une politique volontariste de conservation
Dans les Pyrénées : À partir des années 60, une série de

(NB pour le châtaignier : quand on le coupe il rejette en taillis, donc la forêt n'est pas détruite).

Eon ne change donc pas grand chose aux préoccupations relevées plus haut sur la gestion durable des forêts. Sauf que la pression sur la consommation s'accroît et avive le problème, mais, dans ce domaine comme dans d'autres, dans notre société malade, il devient urgent d'arrêter de se poser la question de savoir comment on va produire encore plus pour pouvoir gaspiller comme avant. Il faut arrêter de consommer comme des malades, faire le point de nos besoins réels et les adapter à nos ressources qui, elles, sont connues.

Et la forêt pourra jouer un rôle prépondérant dans la vie des générations futures

Xavier Pédel

* Xavier Pédel, technicien forestier au Centre régional de la propriété forestière en Lozère ces 3 dernières années, après 30 ans à la coopérative la Forêt Privée lozérienne et gardoise.



Photo : A. Brocard

mesures de conservation (reconnaissance officielle du rôle des vautours et leur protection en France, interdiction et contrôle du poison, nourrissage artificiel grâce à des charniers dans les Pyrénées, campagne éducative, etc.), allaient inverser le cours des choses. Les vautours recolonisent lentement leurs anciens territoires et à partir des années 90, ces nourrissages d'appoint, devenus inutiles sont fermés dans les Pyrénées.

Dans le sud du Massif Central (Grands Causses) et des Alpes (Baronnies drômoises et Canyon du Verdon) d'ambitieux programmes de réintroduction voient le jour à partir des années 80. Leur succès est salué au plan mondial comme l'un des plus spectaculaires dans le domaine de la défense de la biodiversité.

Aujourd'hui, la population de Vautours fauves habitant notre pays est supérieure à 1 500 couples, ce qui fait

de la France (avec l'Espagne) l'un des pays les plus favorables à cette espèce nécrophage. La situation souvent catastrophique de ces espèces au plan mondial, confère une responsabilité majeure à notre pays pour leur conservation et leur gestion.

Les vautours et la gestion de leurs ressources alimentaires
Ignorés par la loi qui encourageait l'enfouissement des carcasses ou leur incinération, jusqu' à 1998, les vautours ont repris en France leur place habituelle d'équarrisseurs naturels. Leur régime alimentaire basé essentiellement sur la consommation des cadavres d'ongulés sauvages ou domestiques les ont fait reconnaître depuis des millénaires comme les nettoyeurs des pâturages, faisant disparaître les traces de la mort et empêchant ainsi la propagation des maladies contagieuses. Les réglementations française (arrêté ministériel du 7 août 1998) et européenne ont intégré ce rôle des vautours, et des placettes d'alimentation ont été aménagées depuis plus de quinze ans, afin de faciliter la consommation des cadavres des élevages, quand les bergers en ont fait la demande. En échange ceux-ci sont exonérés de 60 % du montant d'une taxe d'équarrissage obligatoire. Ce système fonctionne très bien et comporte de nombreux avantages, dont l'un des principaux est de recréer des relations directes favorables entre hommes et vautours.

Comment peut naître cette impression de vautours devenus prédateurs ?

Il faut essayer de redéfinir les grands traits de la nécrophagie (le fait de se nourrir de cadavres), ceux de la prédation et les limites respectives de ces deux modes de recherche d'une alimentation carnée. En ne prenant en compte que les nécrophages stricts (les vautours) et une famille de rapaces prédateurs de grande taille, les aigles par exemple, que peut-on retenir pour l'essentiel ?

La première chose est le stimulus déclencheur : chez les nécrophages ce sera l'immobilité de la ressource potentielle qui incitera le vautour à descendre (s'il est en vol) ou à s'approcher. Toute immobilité de plusieurs heures est suspecte pour un vautour : il peut s'agir, soit de la mort de la victime convoitée, soit d'un animal immobilisé par un lien quelconque, par des ronces, prisonnier de la boue ou victime d'une affection le privant de liberté. Dans cette dernière catégorie, figurent nombre de troubles post-partum, la mise bas pouvant s'accompagner de la présence de jeunes morts nés, à demi expulsés (dans ce cas la mère peut être blessée ou sanglante et sa paralysie ne fait que tromper les vautours). La présence de placentas expulsés au moment de la naissance rend les vautours particulièrement intéressés par l'époque des mises bas. Cela devrait inciter les éleveurs durant ces moments difficiles et dangereux, à ne pas laisser leurs animaux seuls et en zone de montagne. Cela est d'autant plus vrai que des races de vaches peu adaptées à la montagne ont remplacé les anciennes bêtes plus plastiques dans les régions accidentées, mais aux carcasses moins rentables et quand elles sont fécondées grâce à des taureaux dits « culards », l'expulsion du veau sans assistance technique ou vétérinaire, aboutit une fois sur dix à un risque de perte dont les vautours ont appris à profiter.

Les mises bas normales se passent cependant bien dans la plupart des cas et malgré la proximité des vautours. D'innombrables témoignages avec films montrent des brebis agnelant, entourées de vautours mangeant les placentas, sans aucun risque pour les agneaux nouveaux-nés.

À l'inverse un aigle va sélectionner une proie avec des critères basés sur les meilleures possibilités de l'approcher et de la capturer mais le mouvement de sa fuite, blocage chez le vautour, devient stimulus pour déclencher l'attaque. Les

outils de l'Aigle (comme de tout prédateur) sont au service d'une capture réalisée dans les meilleures conditions et si les serres des rapaces chasseurs sont d'excellentes armes pour capturer et maintenir puis mettre à mort, celles des vautours, adaptées par des millions d'années d'évolution, sont simplement capables de soutenir le poids de l'oiseau, et éventuellement de bloquer une partie du cadavre pour s'en repaître grâce à un bec assez puissant pour déchiqueter les tissus résistants. Ces pattes puissantes aux ongles assez faibles sont incapables de mettre à mort.

Enfin les aigles, vrais prédateurs, sont capables en période de disette ou d'échec à la chasse, de se nourrir de cadavres et de devenir nécrophages. Les vautours ne s'éloignent de la nécrophagie qu'exceptionnellement quand des conditions particulières donnent à un animal encore vivant une apparence de mort ou dans des cas de pathologie extrême, souvent liés à la période des naissances.

Un malentendu grossi par la presse ?

On a vu que les placettes d'alimentation, en familiarisant les vautours avec les éleveurs, permettent à ces derniers, en plus d'y trouver un avantage financier non négligeable, d'apprendre à connaître les vautours et même à les apprécier (écotourisme pratiqué souvent dans ces fermes d'élevage où les vautours jouent un rôle important).

Il faut admettre que des éleveurs, ne connaissant pas les vautours, qui découvrent un festin de charognards (surtout s'il s'agit d'un animal qui était encore en bonne santé apparente quelques heures auparavant), puissent se laisser impressionner et inquiéter par la violence d'un repas de vautours, ayant parfois perdu toute crainte de l'homme.

Le rôle d'un expert vétérinaire indépendant est à ce stade capital. Lui seul pourra si les constats sont faits à temps, tirer les conclusions qui permettent de faire la lumière sur les causes de la mort et sur le rôle des vautours.

Il faut hélas reconnaître, que les journalistes, souvent les premiers alertés et de plus friands de ce genre de nouvelle, n'hésitent pas pour la plupart d'entre eux à entériner les dires de l'agriculteur, et à condamner, sans aucune preuve, les vautours. On arrive parfois à une véritable manipulation des faits et le résultat ne se fait pas attendre. La rumeur des « attaques » de vautours est lancée, confortée voire confirmée, et s'alimente elle-même par un effet « boule de neige » qui ne laisse plus aucune place au message rationnel et objectif. Les vautours, deviennent sous l'effet multiplicateur de cette presse mensongère, les animaux dangereux qu'il est indispensable d'effaroucher, ou pire, de limiter. Par ailleurs, dans le traitement de l'information, nous sommes certainement confrontés à une presse en recherche de sensation qui fait l'affaire de lobbyistes qui n'hésitent pas à alimenter leurs rouages afin de faire reconnaître des préjudices économiques à l'élevage imputables à l'intervention des vautours et ceci pour légitimer des revendications d'indemnisation.

Il faut bien avoir présent à l'esprit, face à ce phénomène difficilement maîtrisable, qu'aucune preuve n'a jamais pu être apportée à ces hypothèses d'attaques et qu'aucun fait démontrant que les vautours sont devenus prédateurs n'a pu résister à un examen critique.

Michel TERRASSE, le 23 Juin 2014

- Membre expert auprès du Comité Français de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) de la Commission de Sauvegarde des Espèces (SSC Commission).
- Membre du Conseil Scientifique (Advisory Committee) de la Vulture Conservation Foundation.



Photo : Thierry VERGELY

Demande de non-classement de certaines espèces sur la liste des nuisibles pour le département de la Lozère (à compter de 2015)

Rappel : le classement d'un animal en espèce "nuisible" peut être décrété par arrêté préfectoral pour l'un, ou plusieurs, des quatre motifs suivants :

- dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publique,
- pour assurer la protection de la flore et de la faune,
- pour prévenir des dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles,
- pour prévenir les dommages importants à d'autres formes de propriété.

Contexte 2013/2017 : La moitié nord du département de la Lozère, depuis 2013, subit une « vague » de développement des Campagnols terrestres (Rats taupiers). Cette dernière se développe depuis le Nord-Est du département et s'étale progressivement au fil des saisons sur la Margeride Ouest et continue sa progression en direction du plateau de l'Aubrac pour une expansion prévisible entre 2015 et 2017.

Dans ce contexte particulier, il est attendu, du monde rural agricole, que tous les moyens pour rétablir les équilibres écologiques soient mobilisés, y compris la mise en protection des petits et moyens carnivores terrestres. La FREDON (Fédération Régionale de lutte et de Défense contre les Organismes Nuisibles) chargé de la lutte contre les organismes portant nuisance aux productions végétales encourage au respect de ces espèces en tant que moyen de lutte biologique (Annexe 1).

Pour répondre à l'attente des agriculteurs et des particuliers désireux de préserver leurs récoltes, leurs jardins, il serait malvenu, sous prétexte de soutenir des pratiques « sportives » liées à la chasse, de rompre les équilibres biologiques, ce qui aurait des conséquences lourdes.

Sur ce dossier à charge pour le classement en nuisible, l'accent est mis sur le coût de la prédation, sans prendre en compte les gains procurés par cette dernière. Il est donc indispensable d'entendre la logique comptable dans son intégralité et sans partialité pour répondre aux termes de la loi et du code de l'environnement !

Les documents produits par la FDC (Fédération départementale des chasseurs) révèlent la destruction de 3 145 renards, sur 2011/2012, 3 315, sur 2012/2013 et 2 579 sur 2013/2014, ce qui pose plusieurs questions.

1° - Le renard étant le principal prédateur des rongeurs, n'a-t-on pas favorisé leur pullulation sur les secteurs concernés ?

2° - Un renard consomme entre 4 000 et 6 000 rongeurs annuellement (soit environ 13 par jour).

Un Campagnol terrestre consomme 40 grammes de fourrage vert par jour, à 20 % de matière sèche et ce sur 365 jours. $20g \times 365 \text{ jours} \times 4\,000 \text{ rongeurs} = 29\,200 \text{ kg} = 29 \text{ tonnes de fourrage vert à } 20\% \text{ de matière sèche} = 5,8 \text{ tonnes de matière sèche}$.

Les années de pullulation, les recherches sur les dégâts donnent des valeurs de 30 à 80 % de pertes ! À cela il faut rajouter les frais de restauration des prairies (environ 230 €/ha)

Une vache laitière ou une vache allaitante et son veau consomment annuellement 13 kg de matière sèche par jour (donc 13 kg x 365 jours) soit 4 750 kg / an.

Résultats : la présence d'un seul renard sur une exploitation permet de préserver le fourrage de 1,2 vache ; donc le revenu de 1,2 vache. La chambre d'agriculture de la Lozère situe actuellement la marge brute d'une vache allaitante sur granite d'altitude à 400 € (le plus défavorable) et 1 100 € / UGB en système lait (le plus favorable) : la destruction de 3 000 renards annuellement prive l'agriculture lozérienne du revenu de 3 600 vaches

- Système viande : 3 600 vaches allaitantes (hors aides) à 400 € (CERL) = 1 440 000 €
- Système lait : 3 600 vaches laitières à 1 100 € = 3 960 000 €

Ce calcul peut être réitéré et vaut pour les autres petits et moyens carnivores, consommateurs de rongeurs.

En ce qui concerne les dégâts importants causés aux activités agricoles, forestières et aquacoles, et dans la logique du dossier à charge de la FDC, présenté à la sous-commission « nuisibles » de la CDCFS, il est nécessaire de rappeler que les dégâts de la grande faune (sangliers, cerfs, chevreuils, lapins, lièvres...) varient annuellement entre 150 000 et 350 000 €, ce qui devrait permettre de relativiser les chiffres avancés par la FDC sur ce dossier, voire cibler d'autres espèces que les petits et moyens carnivores.

La prédation (comme le parasitisme) fait partie des facteurs qui équilibrent la dynamique des populations et des peuplements par les actions suivantes :

- élimination des animaux malades et assainissement des populations (fonction sanitaire)
- élimination des individus âgés (équilibre de la pyramide des âges)
- élimination des individus présentant des tares génétiques (amélioration génétique des populations)
- régulation des populations trop dynamiques, ce qui équilibre les peuplements (enrichissement de la biodiversité)
- aide à l'éclatement des populations en métapopulations, ce qui favorise la pérennité des « populations proies ».

La conservation d'une guildes de petits et moyens prédateurs sur le département répond donc à l'esprit de la loi, tant sur le plan économique que sur le respect des équilibres biologiques.

Récemment encore, le piégeage est responsable de la régression alarmante d'une espèce de notre patrimoine lozérien : le Putois.

En ce qui concerne les atteintes à la santé humaine : les maladies susceptibles d'être transmises par le renard et les mustélidés peuvent l'être aussi par les chats et les chiens. Faut-il les détruire aussi ?

Les cervidés et suidés, dont les populations sont favorisées par des actions cynégétiques (agrainage sur la moitié nord du département, en théorie) sont porteurs de nombreux parasites, dont les tiques. Chaque année, en France, la maladie de Lyme touche entre 12 000 et 15 000 personnes, selon l'Institut de veille sanitaire.

Sur les constats de prédation sur la faune : perdrix, lièvres, lapins, passereaux. Le simple fait de trouver un animal consommé par le renard ou d'autres petits prédateurs ne prouve en rien l'origine de la mort de l'animal. Il peut être percuté par un véhicule ou mourir de maladie et être consommé par un renard par la suite (action sanitaire d'un charognard). On est donc sur une comptabilité erronée et complètement à charge.

Dans le dossier construit par la FDC, on peut s'interroger sur le tableau et la liste très exhaustive des dégâts, dont l'interprétation reste très « subjective ». En effet on y trouve :

- des couvées de chardonnerets...
- un lièvre dévoré par le renard à 75 € ! À ce prix il faut qu'il soit préparé par un grand chef étoilé !
- une fouine (qui pèse 1 à 2 kg) et qui consommerait 100 kg de céréales et qui change de régime alimentaire au passage...

Tout cela force le trait et la caricature et relève d'une tentative de justification bien maladroite et qui ne trompe personne !

Dans l'esprit de la loi, pour le respect des équilibres écologiques et dans les conditions actuelles de pullulation des campagnols sur notre département, nous demandons que les espèces de petits et moyens carnivores ne fassent plus l'objet d'un classement en espèces nuisibles.

Dossier monté par Michel QUIOT, membre de la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, adhérent et administrateur de l'ALEPE et professeur de biologie au LEGTA de Saint-Chély-d'Apcher.

FREDON : Fédération Régionale de lutte et de Défense contre les Organismes Nuisibles



Photo : M. Quiot

Surveillance du Milan royal en période de reproduction en Lozère. Pourquoi et comment ?



Nous allons donc commencer par expliquer ce qu'est un suivi, une surveillance de la reproduction d'une espèce, notamment chez les oiseaux de proie. Quel est l'objectif et quel est le protocole ? Nous dresserons ensuite le bilan de la saison 2014 et nous terminerons par quelques anecdotes de la vie du Milan à queue rousse.

Parmi les rapaces, au niveau national, des espèces sont classées vulnérables, rares, à surveiller, en déclin... ce sont celles-là qu'il faut surveiller en priorité. Les espèces qui ne sont pas (encore ?) sur cette liste sont la Buse variable, le Faucon crécerelle, l'Epervier d'Europe, la Bondrée apivore, le Faucon hobereau, et le Milan noir. S'agissant de la reproduction, le but est d'essayer de savoir si tout se passe bien pour l'espèce surveillée durant cette phase essentielle du renouvellement des populations. Bref, y a-t-il beaucoup de jeunes qui prennent leur envol et sinon, pourquoi ?

Le procédé suit toujours la même logique : il faut repérer des couples en tout début de période de reproduction, localiser l'aire s'il y en a une, et vérifier qu'une ponte est enclenchée, ce qui permet d'être sûr que le couple suivi est bien nicheur. En effet, si les proies sont plutôt rares, les prédateurs ajustent leur reproduction et certains couples de rapaces s'abstiennent de nicher.

La surveillance se fait bien sûr à distance pour ne pas perturber les couples cantonnés, en utilisant des postes d'observation dégagés et en analysant les comportements des oiseaux.

Concernant le Milan royal, une difficulté intervient à ce moment : l'aire, en Lozère, est toujours dans une pinède, et la plupart du temps, il est impossible de suivre les oiseaux qui louvoient à l'intérieur. Bien souvent, l'observateur, pour vérifier qu'une ponte est entamée, doit essayer plusieurs postes d'observation pour trouver une "fenêtre" dans la pinède lui permettant d'apercevoir un adulte couché sur le nid. Pas facile...

Au final, ce couple sera suivi pour savoir si des jeunes prennent leur envol. Si la reproduction échoue, il faut essayer de savoir à quel moment et pourquoi. Des débris

de coquilles d'oeufs au sol, une aire effondrée, des traces de travaux forestiers récents... tout cela peut apporter des éléments de réponse. À l'inverse, quand les envols sont proches, des restes de repas récents, des mouches circulant autour de l'aire, un adulte qui plonge dans la pinède ou alarme et poursuit un corvidé ou un autre rapace... ces indices permettent de déduire que des jeunes sont présents. Il s'agit dès lors de surveiller le site, jusqu'à ce que les jeunes volent ensemble autour de la pinède ou crient lors d'un apport de proie, pour les dénombrer. Concernant les Milans royaux, les nichées vont de 1 à 3 jeunes (très rarement 4).

La phénologie locale de l'espèce, ou disons le calendrier des étapes de la nidification, est un élément indispensable à connaître pour suivre des couples nicheurs. La connaissance préalable du terrain est aussi un bon atout.

Quand la saison est terminée, on peut alors faire les "stats" suivantes, pour qualifier et analyser l'ensemble des reproductions suivies :

- taux de reproduction : couples nicheurs / couples présents
- taux d'échec : pourcentage de couples nicheurs ayant échoué
- succès reproducteur : nombre total de jeunes à l'envol / nombre total de couples nicheurs
- taille des familles à l'envol : nombre total de jeunes à l'envol / nombre de couples ayant réussi leur reproduction.

D'autres analyses peuvent être réalisées, celles citées ci-dessus sont les principales. Elles permettent ainsi de replacer le bilan de la saison dans un contexte plus global et de le comparer aux autres saisons.

La localisation des couples nicheurs peut être ciblée, en fonction des observateurs, sur une zone géographique particulière. L'idéal est de pouvoir suivre une zone échantillon année après année, pour obtenir des densités et mieux cerner l'évolution des effectifs nicheurs. Cette zone échantillon, eu égard aux tailles des territoires de chasse de la plupart des espèces de rapaces, doit couvrir au minimum 100 km².

Et maintenant, dressons le bilan de la saison de reproduction 2014 en Lozère. Trois bénévoles ont participé à ce suivi (Patricia BONNEFILLE, Gregory CHAMMING'S, Jean-Luc BIGORNE). La plupart des couples



suivis sont localisés dans la moitié nord du département. En effet, la zone échantillon de la vallée du Lot (100 km²) a été abandonnée et remplacée par une autre de même superficie, localisée dans le secteur de Saint-Alban-sur-Limagnole.

Au total, 18 couples territoriaux ont été repérés et suivis, dont 15 nicheurs. Douze d'entre eux sont localisés dans le secteur Margeride / Aubrac, deux dans la vallée du Lot en amont de Mende et un sur le Causse de Sauveterre. 23 à 25 jeunes ont pris leur envol (une nichée de taille indéterminée), et trois tentatives de reproduction ont échoué, soit un taux d'échec de 20 %. C'est donc une bonne année (voir diagrammes) avec un succès reproducteur de 1,57.

Dans le secteur Margeride / Aubrac, le taux d'échec est faible (8,3 %) et le succès reproducteur monte à 1,73. Nul doute que les abondances en Campagnols terrestres sur ces hauts plateaux, ainsi qu'une météo clémente aux périodes sensibles de la reproduction, ont joué un rôle favorable. Sur la zone échantillon, située dans le nord-ouest du département, neuf aires occupées ont été localisées. L'absence de prospections sur plusieurs secteurs de cette zone et les nombreux contacts obtenus, dont certains avec des indices de nidification, suggèrent une densité réelle d'au moins dix couples nicheurs pour 100 km², donc nettement supérieure à la moyenne nationale (6 à 7 couples).

Rappelons que le suivi de cette espèce en Lozère remonte à 2009, et qu'aujourd'hui, ce sont 40 sites de nidification qui sont connus. Un total de 100 reproductions a été suivi, dont 91 avec localisation de l'aire et nombre de jeunes à l'envol connus avec précision !

Quelques anecdotes méritent d'être relatées, comme particularités spécifiques à ce suivi.

En ce qui concerne le programme de marquage alaire, dont bénéficie cette espèce, cinq poussins de Milans royaux ont été marqués à l'aire en Lozère depuis 2010. C'est peu et pourtant, d'avril à octobre 2013, un individu marqué au Malzieu par Jean-Pierre MALAFOSSÉ en 2010, avait été observé à plusieurs reprises (François ORIOL, Michel QUIOT, Jean-Luc BIGORNE) dans le secteur de Saint-Chély-d'Apcher. En 2014, bingo ! Cet oiseau, une femelle, est contrôlé nicheur, avec une aire située à sept kilomètres de son lieu de naissance. Cerise sur le gâteau, 2 jeunes prennent leur envol de ce nid début juillet. Rappelons que le marquage alaire des Milans royaux en France se présente sous la forme d'une marque à 2 couleurs sur chaque aile. Il faut lire ce code couleur en partant du bord d'attaque de l'aile. La femelle de

Saint-Chély présente deux marques identiques : jaune / blanc et jaune / blanc.

Pour reconnaître une aire occupée par des milans, en l'absence de ces derniers, il est pertinent de connaître une des habitudes de ces habiles voiliers : le garnissage de l'aire par toutes sortes de matériaux non naturels, ramassés le plus souvent à proximité des fermes ou des habitations. Et l'inventaire de ces "garnitures" est parfois surprenant. De la laine de mouton, des restes de sacs plastiques, des lambeaux de vieilles cordes ou de ficelles colorées, et des morceaux de tissus sont parmi les plus classiques. Cela révèle aussi l'abandon fréquent dans la nature de déchets très éclectiques par certains de nos concitoyens. Bien sûr, chaque milan met sa touche personnelle dans cette collecte. Ainsi, au pied d'une aire effondrée en Margeride, quatre chaussettes ont été répertoriées. En dessous d'une autre aire, dans

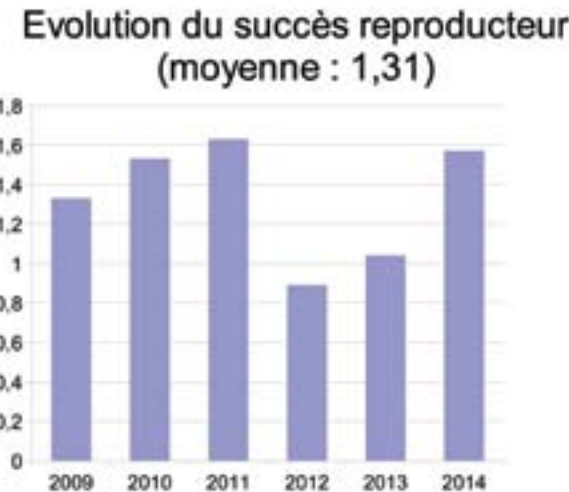


la vallée du Lot, l'inventaire comprenait, entre autres, une chaussette, un gant, un reste de pelote de laine, et une petite peluche grise. Citons aussi, sous une aire à proximité de Mende, un couvercle en plastique blanc, provenant semble-t-il d'un pot d'une pâte chocolatée bien connue...

Pour conclure, il est utile de rappeler que le Milan royal et l'Aigle ibérique sont les deux seuls rapaces endémiques à l'Europe. Si en Lozère le premier nous semble commun, voire localement abondant, son aire de répartition en France a diminué depuis une vingtaine d'années, notamment dans le nord-est. Cette espèce reste sous la menace de plusieurs facteurs : empoisonnements (France et Espagne), intensification de l'agriculture, développement de l'éolien industriel...

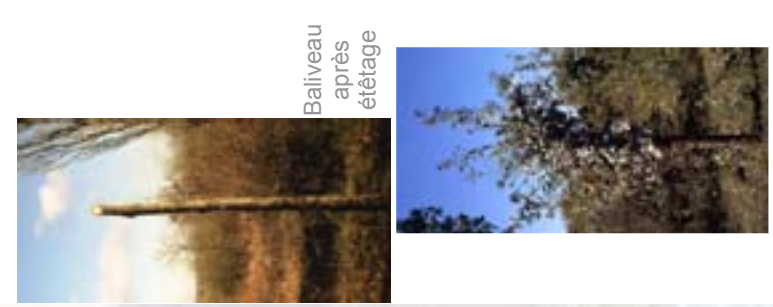
Merci aux observateurs, qu'ils soient bénévoles, stagiaires ou salariés, qui ont, depuis 2009, contribué à une meilleure connaissance de cette espèce. N'hésitez pas à me contacter si vous souhaitez participer à ce suivi.

Jean-Luc BIGORNE - j .bigorne@orange.fr



PROM'HAIES
Maison de la Forêt et du Bois
79190 Montalbert
☎ : 05.49.07.64.02.
✉ : 05.49.27.21.99.
www.promhaies.net

Les actions de Prom'Haies sont soutenues par :



Baliveau après étêtage

Baliveau au printemps suivant

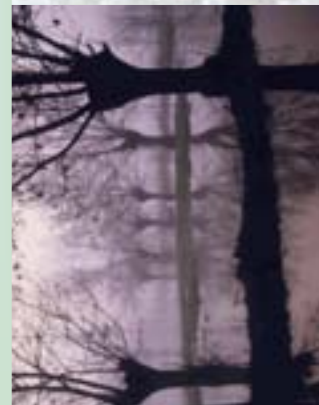
POUR CREER ET ENTREtenir UN ARBRE TETARD

Définition et rôle

Un arbre **têtard** est un arbre au tronc court surmonté d'une "tête" et d'une couronne de branches. Ce port est issu de l'exploitation régulière de ces dernières.

Dans nos campagnes, le rôle principal des têtards était de produire régulièrement du bois de chauffage.

Aujourd'hui cette exploitation a tendance à disparaître. L'entretien et le renouvellement de ces arbres peut alors être motivé par : leur intérêt écologique et leur rôle dans le maintien des berges, la conservation des paysages locaux...



Quels arbres ?

Il faut choisir des espèces traditionnellement utilisées, capables de supporter de telles tailles. Ce sont surtout le **frêne**, les **chênes** et le **saule blanc**. Mais on trouve également l'érable champêtre et le charme.

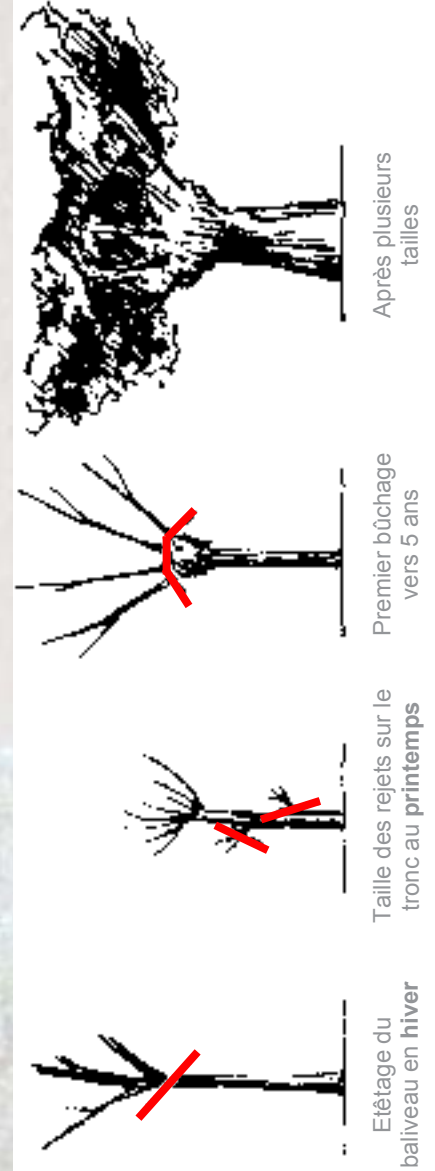
Remarque : les ormes têtards, autrefois très nombreux, ont disparu suite à la maladie de la **graphiose**.

Création à partir d'un jeune arbre (Etêtage)

- Avant l'intervention :
 - choisir un **baliveau** vigoureux au tronc bien formé de 8 à 15 cm de diamètre.
 - se fixer la hauteur de l'**etêtage** : en général **2 m** pour protéger les repousses des dégâts du bétail.

➢ Intervention proprement dite :

- **en hiver**, couper l'arbre à la hauteur fixée. La coupe doit être **bien nette** mais pas forcément en biseau.
- **au printemps**, des rejets apparaissent au niveau de la coupe. Eliminer ceux qui se forment trop bas sur le tronc par rapport à la future tête.



Entretien de l'arbre têtard

Ce port particulier est induit par des opérations de taille régulières. On appelle cela le **bûchage**.

- **Méthode de taille** : les branches doivent être coupées proprement au ras de la tête.

Attention : il faut veiller à ne pas enlever des morceaux de la tête car cela entraînerait des plaies trop importantes. Il est aussi conseillé de ne pas laisser de chicots (morceaux de bois mort) car ils empêchent une bonne cicatrisation et aucune repousse n'est possible sur ces tronçons.



- **Epoque** : le bûchage se fait toujours en hiver, durant la période de repos végétatif (entre le 15 décembre et le 15 février). En effet les réserves de l'arbre sont stockées dans les racines et le tronc durant l'hiver.

- **Fréquence** : le premier bûchage a lieu lorsque l'arbre a atteint environ 5 ans puis les suivants se font tous les 8 à 15 ans, selon les espèces et leur rapidité de croissance. Une fréquence de bûchage supérieure à 15 ans devient néfaste pour l'arbre. En effet, au delà de cette période, les branches supprimées laissent des plaies trop importantes. De telles coupes épuisent les arbres et tendent à diminuer leur durée de vie.

Cas particulier : pour les chênes âgés, il est parfois préférable de conserver une branche en guise de tire-sève pour aider le redémarrage des pousses. Cette branche doit cependant être supprimée l'hiver suivant pour ne pas déséquilibrer l'arbre et concurrencer les nouvelles branches.

Remarque : il faut savoir que les arbres traités en têtard deviennent moins vieux que ceux menés en **haut-jet** car les bûchages sont "stressants" et des pourritures se développent facilement au niveau de la tête. Cependant, s'ils sont exploités correctement et régulièrement, ils deviendront de vénérables centenaires appréciés des rapaces (chouettes...), rongeurs (écureuils...) et carnivores (mattes...).

Fiche Technique : " Pour créer et entretenir un arbre têtard "

Lexique

Baliveau : jeune arbre droit et vigoureux pouvant devenir un bel arbre d'avenir.

Bûchage : action qui consiste à couper les branches sur la tête d'un jeune arbre.

Étêtage : nom que porte la taille permettant de former le têtard.

Graphiose : maladie causée par un champignon qui fait dépérir les omes champêtres.

Haut-jet : arbre à grand développement vertical.

Têtard : arbre au tronc court surmonté d'une "tête" et d'une couronne de branches.



Alignement de têtards après bûchage

Alignement de têtards destinés à être bûchés dans quelques années

